



SOMMAIRE

	Pages
Point 6 de l'ordre du jour: Question de la création d'une Commission économique pour l'Afrique (suite)	47
Point 5 de l'ordre du jour: Développement économique des pays sous-développés: Industrialisation.	48

Président: M. George DAVIDSON (Canada).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa-Rica, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats suivants: Albanie, Argentine, Bulgarie, Colombie, Espagne, Ethiopie, Ghana, Haïti, Hongrie, Inde, Italie, Libéria, Maroc, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, République arabe unie, Tunisie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la création d'une Commission économique pour l'Afrique (E/3052, E/3086 et Add.1, E/3093, E/3095, E/L.780) [suite]

1. M. SERRANO (Chili) estime que la question de la création d'une Commission économique pour l'Afrique est la plus importante de l'ordre du jour de la session. La délégation chilienne, du reste, n'a cessé de s'en préoccuper. Elle est en effet particulièrement bien placée pour apprécier l'œuvre des commissions économiques régionales.

2. Le représentant du Chili a noté avec satisfaction que, malgré les divers intérêts en jeu, toutes les délégations ont le désir d'aboutir rapidement à une conclusion positive. Il tient à mentionner tout spécialement l'esprit de compréhension du représentant du Royaume-Uni. D'ailleurs, les points de divergence sont peu nombreux et c'est à les éliminer que le Conseil devra s'employer. Il convient de relever également que toutes les délégations ont compris l'urgence de la question et que plusieurs représentants ont pensé que la Commission pourrait siéger dès 1958.

3. La tâche de la Commission sera immense. Aussi

le Conseil doit-il chercher à rédiger un mandat simple dont les dispositions soient suffisamment souples pour que la Commission puisse faire face à toutes les difficultés pratiques qu'elle pourra rencontrer. Il importe notamment d'éviter que la Commission ne serve d'arène aux controverses politiques et il faut en faire un organisme strictement technique et économique qui, bien entendu, ne négligera pas les aspects sociaux du développement économique. Il faut également se préoccuper des incidences financières de la création de cette nouvelle commission régionale qui viendra grever le budget de l'Organisation des Nations Unies à un moment où certaines contributions ont tendance à diminuer.

4. M. Serrano estime qu'il y a lieu de préciser dès maintenant la liste des pays appelés à prendre part aux travaux de la Commission, sans chercher à définir des catégories. En ce qui concerne la participation des Etats-Unis d'Amérique, la délégation chilienne voit dans le renoncement des Etats-Unis, alors qu'ils ont de multiples intérêts en Afrique, un geste noble dont elle les félicite. Bien entendu, si les Etats-Unis maintiennent leur position, il est impossible d'inviter d'autres Etats Membres étrangers à l'Afrique à siéger à la Commission.

5. La délégation chilienne a soigneusement étudié les deux projets de mandat (E/3093, E/3095) dont le Conseil est saisi. Malgré toute la sympathie que le Chili éprouve pour les Etats africains dont l'évolution historique est proche de celle des Etats de l'Amérique latine, certaines dispositions lui paraissent difficiles à accepter; c'est ainsi que la distinction entre les Etats africains et les pays non africains est contraire au principe de l'égalité juridique des Etats que le Chili a toujours défendu et qui contribue à la stabilité de l'Organisation des Nations Unies.

6. Après une étude approfondie, M. Serrano estime qu'il n'y a pas lieu de refuser le droit de vote aux représentants des territoires non autonomes appelés à travailler avec les autres membres de la Commission. En effet, si le nombre de ces territoires est considérable, beaucoup d'entre eux ont atteint un certain degré d'autonomie interne et s'acheminent progressivement vers l'indépendance. Ce serait aller à l'encontre de leurs intérêts que de leur refuser une véritable participation aux travaux de la Commission et il faut se garder en l'occurrence du complexe de la majorité, qui a déjà fait tant de mal à l'Organisation des Nations Unies. D'autre part, la délégation chilienne ne croit pas qu'il faille étendre les consultations aux organisations non gouvernementales qui ne sont pas dotées du statut consultatif. Enfin, elle pense que le personnel administratif du secrétariat de la Commission, à tous les échelons, devrait être principalement recruté dans les pays africains.

7. Telles étaient les observations d'ordre pratique que la délégation du Chili tenait à présenter au cours de la discussion générale, se réservant le droit d'intervenir à nouveau dans la suite du débat.

8. Le **PRESIDENT** déclare la discussion générale close et invite le Conseil à décider de la procédure à suivre pour l'examen des différents textes dont il est saisi.
9. **M. COSIO VILLEGAS** (Mexique) dit que sa délégation n'a aucune préférence, mais tient à ce que le Conseil s'acquitte à la présente session de la tâche qui lui a été confiée.
10. **M. MICHALOWSKI** (Pologne) souligne l'intérêt que tous les membres du Conseil portent à la question de la création d'une Commission économique pour l'Afrique. Les divergences sont peu nombreuses, mais elles sont importantes: le mieux serait donc de chercher à les concilier en séance plénière, quitte à constituer, le cas échéant, de petits groupes de travail pour examiner tel ou tel point particulier.
11. **M. FARUQI** (Pakistan) pencherait pour la constitution d'un comité plénier, mais pense qu'il conviendrait de s'en remettre à l'opinion des pays africains, les plus directement intéressés.
12. **M. OSMAN** (Soudan) se déclare satisfait du cours de la discussion. Il lui semble, toutefois, qu'une suspension du débat permettrait aux délégations d'aplanir les quelques difficultés qui les opposent.
13. **M. NINCIC** (Yougoslavie) pense qu'il est préférable de poursuivre le débat en séance plénière.
14. **M. ARKADEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime, lui aussi, qu'il appartient au Conseil d'examiner dans le détail les importants amendements qui ont été présentés.
15. Le **PRESIDENT** propose de poursuivre l'examen de la question de la création d'une Commission économique pour l'Afrique en séance plénière, après une suspension de quelques jours.
- Il en est ainsi décidé.
- POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR**
- Développement économique des pays sous-développés**
- INDUSTRIALISATION (E/3078, E/3079)**
16. **M. LUNS** (Pays-Bas) se félicite de la concision du rapport du Secrétaire général concernant les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail sur l'industrialisation et la productivité (E/3078) et tient à présenter quelques observations sur les divers projets qui y sont mentionnés.
17. L'étude générale du problème de l'intensité capitaliste montre qu'il s'agit d'une question complexe. Aussi importe-t-il de poursuivre les recherches pratiques sur les diverses techniques qui peuvent être employées pour aboutir à des conclusions uniformes qui soient utiles aux pays sous-développés. Il importe également d'établir des définitions uniformes des divers concepts, à commencer par celui d'"intensité capitaliste" lui-même. Il est d'ailleurs réconfortant de constater que l'on s'intéresse de plus en plus à ces problèmes: des institutions privées comme le Massachusetts Institute of Technology et la Division pour le développement économique équilibré de l'Institut d'études économiques des Pays-Bas font aussi des études dans ce domaine.
18. Le projet relatif à l'industrie de la construction est un bon exemple de l'intérêt qu'il y a à choisir la technique appropriée. Le Secrétariat voudra peut-être, dans la prochaine phase de l'exécution de ce projet, examiner l'expérience acquise par certains pays européens et considérer notamment certaines techniques qui peuvent être plus facilement adaptables aux conditions des pays sous-développés.
19. Le projet relatif à la dimension des entreprises promet d'être particulièrement intéressant étant donné les remarquables progrès accomplis au cours de ces dernières années dans la voie de l'intégration économique de l'Amérique centrale. M. Luns suppose que l'étude en question ne se limite pas à la dimension et à l'emplacement des entreprises, mais concerne aussi le problème du choix des techniques, qui en fait partie intégrante.
20. La délégation néerlandaise est heureuse de constater qu'on a enfin entrepris l'étude sur la planification industrielle, dont on avait souligné l'importance à la vingt et unième session du Conseil. Elle espère que seront abordées dans cette étude les méthodes de planification économique en général, dont les insuffisances nuisent souvent à la planification industrielle. Elle note également avec satisfaction que les travaux ont commencé en ce qui concerne le projet — très important lui aussi — relatif aux mesures propres à encourager les petites industries; elle se demande si l'on n'aurait pas intérêt à examiner, à l'occasion de l'étude des procédés de commercialisation, les possibilités qu'offre notamment le système coopératif. M. Luns croit utile de mentionner à ce propos les cours internationaux qui sont donnés à l'Université technique de Delft sur les petites industries.
21. En ce qui concerne le projet relatif aux rapports entre le développement communautaire et les coopératives, d'une part, et l'industrialisation, d'autre part, la délégation néerlandaise a été heureuse d'apprendre que le Gouvernement pakistanais s'était offert à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies à la première des études entreprises dans ce domaine.
22. Le rapport du groupe d'experts en matière de gestion des entreprises industrielles dans les pays sous-développés promet d'être très intéressant. M. Luns est persuadé qu'en ce qui concerne la formation de directeurs d'entreprises, le Secrétariat ne manquera pas de coordonner ses activités avec celles de l'Organisation internationale du Travail (OIT).
23. Les aspects financiers et fiscaux de l'industrialisation sont importants. La délégation néerlandaise aimerait savoir ce que le Secrétariat entend par "une étude plus poussée du problème du financement de l'industrialisation dans les pays sous-développés" (E/3078, par. 28). M. Luns se demande s'il ne serait pas possible d'étudier, le cas échéant, en coopération avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque), les problèmes que soulève l'organisation d'un marché officiel des capitaux. Peut-être aurait-on intérêt à examiner aussi l'expérience acquise par les sociétés et les banques pour le développement industriel.
24. M. Luns a pris connaissance avec intérêt des observations relatives aux aspects sociaux et démographiques de l'industrialisation. Il espère que les études sur les migrations intérieures iront de pair avec celles qui concernent l'urbanisation. Les problèmes d'urbanisation sont très importants et on les

prend de plus en plus en considération dans les programmes d'industrialisation. La délégation néerlandaise sera heureuse de connaître les résultats des travaux que la Direction des affaires sociales entreprendra dans ce domaine.

25. M. Luns tient à féliciter les éditeurs et les auteurs du Bulletin de l'industrialisation et de la productivité^{1/}, dont le premier numéro constitue un excellent départ et confirme la concentration des efforts de l'Organisation des Nations Unies sur les aspects pratiques de l'industrialisation.

26. Se référant au rapport relatif aux dispositions structurales et administratives (E/3079), M. Luns reconnaît qu'il faut aborder la question avec prudence et qu'il convient, pour les travaux futurs de la Direction des affaires économiques, de tenir compte non seulement de la nécessité de développer la coopération avec les commissions économiques régionales, mais aussi des responsabilités qui incombent à la Direction en matière d'assistance technique. La délégation néerlandaise approuve la recommandation du Secrétaire général tendant à accroître légèrement l'effectif permanent de la Section de l'industrie. Quant à constituer à la Section de l'industrie un groupe spécial qui s'occuperait des opérations d'assistance technique, on aurait intérêt à examiner la question de plus près. En particulier, il serait intéressant d'étudier les possibilités de réorganisation de l'Administration de l'assistance technique (AAT) et d'entendre les observations du Directeur de l'AAT à cet égard. Il importe, d'autre part, de maintenir une coopération étroite entre l'Organisation et la Banque, qui a une longue expérience du développement industriel. Il faut espérer aussi que des liens étroits s'établiront avec l'OIT et les autres institutions spécialisées ainsi qu'avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. La délégation néerlandaise estime avec le Secrétaire général qu'il n'est besoin à cet effet d'aucun nouvel organe spécial de coordination.

27. M. Luns rend ensuite hommage aux efforts que déploient les commissions économiques régionales dans le domaine de l'industrialisation.

28. Enfin, il souligne le caractère constructif de la proposition du Secrétaire général tendant à établir un comité consultatif d'experts pour examiner les travaux entrepris à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation et donner des avis (E/3079, par. 13). Il ne pense pas qu'il faille

^{1/} Publication des Nations Unies, No de vente: 58.II.B.2.

attendre pour cela que le Fonds spécial soit constitué. En effet, on ne sait pas exactement quel rôle il pourra jouer dans le domaine de l'industrialisation. En outre le programme actuel de l'Organisation dans ce domaine est solidement établi et a atteint un degré de développement suffisant pour bénéficier des avis d'un groupe d'experts.

29. M. COUILLARD (Canada) rappelle que le Conseil doit, à la session en cours, apprécier les résultats des travaux entrepris par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation et se prononcer sur l'orientation à donner à ces activités. La délégation canadienne reconnaît toute l'importance que présentent les études théoriques sur l'industrialisation pour une planification bien conçue du développement économique; de même, elle reconnaît que l'industrialisation est essentielle pour assurer une croissance économique équilibrée et elle accorde toute la considération voulue aux efforts déterminés que font les pays sous-développés en vue de diversifier leur économie. Elle estime, cependant, que le Conseil doit veiller au premier chef à ce que les travaux de l'Organisation soient directement utiles aux pays sous-développés et soient coordonnés avec ceux d'autres organismes afin d'éviter tout double emploi. La délégation canadienne estime que la meilleure façon d'assurer aux projets relatifs à l'industrialisation ce caractère pratique qu'elle souhaite leur voir donner est de les lier étroitement aux programmes d'assistance technique.

30. M. Couillard espère que les représentants des pays sous-développés feront connaître prochainement leur opinion sur les divers projets décrits dans le document E/3078. Il note les assurances contenues dans le document E/3079 concernant l'établissement d'une liaison étroite entre le Secrétariat d'une part, les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées intéressées de l'autre, et dit l'importance particulière que sa délégation attache au paragraphe 6 de ce document qui traite des rapports avec les services d'assistance technique.

31. Tant que l'on n'aura pas une idée exacte de la portée et des objectifs du programme de travail des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation, il serait préférable de ne prendre aucune décision en ce qui concerne l'effectif et l'organisation des services requis pour son exécution. En particulier, la constitution d'un comité consultatif d'experts paraît pour le moins prématurée à ce stade.

La séance est levée à 16 h. 25.